

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 22 MAI 2023 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 17 mai 2023.

Étaient présents : Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Ann KARABABA Jean-Luc KOCH, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Absents excusés : Yann ALIBERT, Fabienne BOULIER, Claudia KUNTZELMANN, Stéphane MARTIN et Vincent SCHWEITZER

Procurations :

Yann ALIBERT donne procuration à Anne KARABABA

Claudia KUNTZELMANN donne procuration à Paul LATSCHA

Stéphane MARTIN donne procuration à Josiane CHAPPEL

Vincent SCHWEITZER donne procuration à Christian LANDAUER

Secrétaire de séance : Mireille JOSEPH

2023-51 Tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2024

Monsieur le maire expose :

Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire annuelle des Jurés à la Cour d'Assises, tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Les personnes âgées de plus de 70 ans ne sont pas à exclure, mais sont dispensées des fonctions de jurés lorsqu'elles en font la demande à la commission qui siège à la Cour d'Appel, conformément à l'article 258 du Code de Procédure Pénale. Il en est de même pour les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département.

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2023 portant fixation et répartition du nombre de jurés en vue de l'établissement pour l'année 2024 de la liste du jury d'Assises dans le

département du Haut-Rhin, qui fixe à 2 le nombre de jurés pour la commune de Hésingue,

Vu l'article 3 du présent arrêté qui stipule que le maire tirera publiquement au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé,

Considérant qu'il y a lieu d'exclure toutes les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2024 (donc les personnes nées après 2001),

Par tirage au sort sont désignés les 6 personnes suivantes :

Bureau 1 - n° d'ordre 455

MAGRIN Yann Roland – né le 30 09 1988 à Saint-Louis (Haut-Rhin 68)
domicilié 11 rue du Ruisseau 68220 - Hésingue

Bureau 1 - n° d'ordre 1020

MARINO Emma – née le 14 04 1995 à Chaumont (Haute-Marne 52)
domiciliée 6 rue des Cerisiers 68220 – Hésingue

Bureau 1 - n° d'ordre 12

AMAN Josiane Marie Jeanne – née le 18 03 1958 à Leymen (Haut-Rhin 68)
domiciliée 2 rue des Roses 68220 - Hésingue

Bureau 2 - n° d'ordre 357

HERRMANN Alexis – né le 28 03 2000 à Saint-Louis (Haut-Rhin 68)
domicilié 12 rue des Remparts 68220 - Hésingue

Bureau 2 - n° d'ordre 707

SCHERTZER Jérôme Georges – né le 17 01 1987 à Saint-Louis (Haut-Rhin 68)
domicilié 48 rue de Blotzheim 68220 - Hésingue

Bureau 2 - n° d'ordre 543

MARSCHAL Claude Albert – né le 17 06 1963 à Hésingue (Haut-Rhin 68)
domicilié 17 rue de Buschwiller 68220 - Hésingue

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait à Hésingue, le 24 mai 2023

Le Maire,

Gaston LATSCHA

